

CONSEIL MUNICIPAL DU 26/03/2009

DELIBERATIONS

ORDRE DU JOUR

FINANCES :

1. Modification du Budget.
2. Taux des contributions directes.
3. Taxe d'habitation - Abattement spécial en faveur des personnes handicapées.
4. Emprunt.

ENFANCE / JEUNESSE :

5. Taux de vacation du personnel pédagogique de la colonie de Wingen sur Moder.
6. Tarifs Centre de vacances.

URBANISME :

7. Cession des terrains d'emprise des bâtiments du Lycée Marc BLOCH de la Région Alsace.
8. Acquisition de parcelles appartenant à la Ville de Schiltigheim situées à proximité du Collège du Ried.
9. Bilan des transactions immobilières réalisées en 2008 – Information.
10. Désignation d'un estimateur chargé d'évaluer les dommages causés par le gibier.

POLITIQUE DE LA VILLE :

11. Projets CUCS 2009.
12. Programme de Requalification Urbaine du quartier des Ecrivains (RUE).

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Modification du Budget.**

Par délibération du mois de février, le Conseil Municipal avait approuvé le principe d'adhérer au plan de relance du gouvernement en augmentant le volume des investissements prévus en 2009. Les opérations supplémentaires peuvent bénéficier du remboursement anticipé de TVA au titre de l'exercice 2008.

Une modification du Budget est nécessaire pour intégrer cette décision dans les autorisations budgétaires de l'année.

La présente modification du Budget est également l'occasion de renouveler les autorisations prises en 2008 mais non totalement exécutées dans l'année. Elle n'affecte pas l'équilibre général du Budget.

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Vu l'avis favorable du Comité Directeur,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

modifie

le Budget de l'exercice 2009 selon le détail annexé et porte le montant de la section d'investissement à 1 467 927 € en dépenses et en recettes.

Modification du budget
Annexe à la délibération du 26 mars 2009

Chapitre		Dépenses	Recettes
900	Services généraux	276 762	
02	Administration générale	276 762	
020	Administration générale	163 762	
024	Équipement pour le service des festivités	43 000	
026	Cimetière	70 000	
902	Enseignement - Formation	45 000	
20	Services communs	45 000	
903	Culture	561 100	
32	Conservation et diff. des patrimoines	461 100	
324	Entretien du patrimoine	461 100	
33	Salles municipales	100 000	
904	Sports et jeunesse	75 000	69 155
41	Sports	75 000	69 155
412	Stades	50 000	
414	Équipements sportifs ou de loisir	25 000	69 155
906	Famille	2 000	
64	Crèches et garderies	2 000	
908	Aménagement et services urbains	508 065	
82	Aménagement urbain	508 065	
821	Équipements annexes de voirie	115 000	
822	Voirie communale, routes	30 500	
824	Opérations d'aménagement urbain	362 565	
91	Services communs non ventilés		1 398 772
911	Opérations financières		998 772
912	Dotations et participations non affectées		400 000
Total		1 467 927	1 467 927

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Taux des contributions directes.

En vertu des dispositions de la loi du 10 janvier 1980, il revient aux collectivités territoriales de fixer elles-mêmes le taux d'imposition des trois taxes qui constituent leurs ressources fiscales directes.

Les bases d'imposition prévisionnelles pour 2009, s'élèvent selon l'état de notification transmis par les services fiscaux à :

- 15 199 000 € pour la taxe d'habitation,
- 14 643 000 € pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, et à
- 28 800 € pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le montant des allocations compensatrices versées par l'État s'élève à 341 239 €.

Le Budget Primitif pour 2009 a été voté en tenant compte d'une évolution du produit fiscal de 3 %. Compte tenu des informations fournies par les services de l'Etat quant aux principales dotations, le Budget s'équilibre en maintenant les taux à leur niveau actuel.

Le produit prévisionnel des contributions directes s'élève ainsi à 7 046 141 €.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Fixe pour 2009 les taux des trois taxes à :

- 23,88 % pour la taxe d'habitation,
- 23,16 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, et
- 87,85 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

et **Intègre** au Budget Primitif 2009 l'annexe "*Décisions en matière de taux de contributions directes*" ci-jointe.

Annexe à la délibération du 27 mars 2008

Décision en matière de taux

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Variation de taux (N-1)	Produit voté par le Conseil municipal	Variation du produit (N-1)
Taxe d'habitation	15 199 000	2,5%	23,88%	0,0%	3 629 521	2,5%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14 643 000	3,0%	23,16%	0,0%	3 391 319	3,0%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	28 800	2,5%	87,85%	0,0%	25 301	2,5%
TOTAL		2,7%			7 046 141	2,7%

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Taxe d'habitation – Abattement spécial en faveur des personnes handicapées.**

La loi de finances rectificative pour 2006 a introduit dans le Code Général des Impôts une disposition permettant aux Conseils Municipaux d'instituer, par délibération, un abattement de 10 % de la valeur locative moyenne des habitations de la commune aux contribuables handicapés ou invalides ou qui vivent avec une personne handicapée ou invalide.

Pour bénéficier de l'abattement, l'ayant droit doit en faire la demande au service des impôts.

Sur la commune, la mise en œuvre de cette disposition aurait pour conséquence une économie d'impôt de l'ordre de 50 Euros par an et par foyer bénéficiaire.

Cette mesure pourrait entrer en vigueur à compter de 2010 pour les ayants droit qui auront présenté une demande auprès des Services Fiscaux avant décembre 2009.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Vu les articles 1411 II 3 bis du Code Général des Impôts
Vu l'avis favorable du Comité Directeur,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

d é c i d e

d'instituer l'abattement spécial de 10 % de la valeur locative moyenne des habitations de la commune au profit des personnes handicapées ou invalides.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Conclusion d'un emprunt.**

Le Conseil Municipal, par l'adoption du Budget en décembre et sa modification lors de la présente séance, a prévu de financer en partie les opérations d'investissement par l'emprunt.

Après consultations des établissements financiers de la place, il vous est proposé de retenir l'offre de prêt du Crédit Mutuel.

Le contrat, d'un montant de 2,5 millions d'euros s'exécutera en une phase de mobilisation des fonds qui permettra d'ajuster les besoins au plus près des réalisations d'investissement suivi d'une phase d'amortissement.

Les conditions financières du contrat sont les suivantes :

* phase de mobilisation :

- durée : 24 mois maximum
- taux calculé selon l'un des indices suivants :
- T4M + 1,20 (taux moyen du marché monétaire dont la valeur est actuellement de 1,258%)
- Euribor 3 ou 12 mois + 0,70 (dont les valeurs se situent respectivement à 1,602% et 1,901%)
- indice Crédit mutuel, fixé sur deux ans à 4,50%
- décaissement : par tranches selon les besoins
- sans commission ni frais
- intérêts payable à la fin de chaque trimestre civil

* phase d'amortissement :

- durée : 15 ans
- options multiples de taux :
 - Eurobor 3 mois ou 12 mois + 0,90
 - Taux fixe selon cotation du moment (le niveau actuel est à 4,80%)
 - Taux variable Crédit Mutuel, fixe les deux premières années puis encadré à +/- 1
- remboursements à échéances constantes.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

la conclusion d'un emprunt multi-options d'un montant maximal de 2,5 millions d'euros auprès du Crédit Mutuel d'une durée composée d'une phase de mobilisation de 24 mois au plus et d'une phase d'amortissement de 15 ans.

s'engage

pendant toute la durée des contrats à dégager des ressources suffisantes, et en cas de besoin à mettre en recouvrement les impôts nécessaires, pour assurer le paiement des échéances.

autorise

le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce contrat.

autorise

le Maire ou son représentant à mobiliser les fonds au fur et à mesure des besoins et à réaliser les arbitrages sur les taux en cours de contrat.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Taux de vacation du personnel pédagogique de la colonie de Wingen-sur-Moder.

Tous les ans, depuis 1997, la Ville de Bischheim organise, durant les périodes de vacances d'été, la colonie de vacances de Wingen-sur-Moder au Château du Hochberg.

Cette activité saisonnière et occasionnelle nécessite le recrutement du personnel pédagogique du Séjour de vacances.

La délibération du 26 mai 2000 fixant les fourchettes des taux de vacation doit aujourd'hui être mise à jour.

Les sommes nécessaires ont été inscrites au Budget Primitif.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

De fixer les fourchettes de taux de vacations journaliers suivants :

- Directeur : de 55 € à 90 € brut
- Assistant sanitaire : de 35 € à 65 € brut
- animateur diplômé BAFA : de 33 € à 48 € brut
- animateur stagiaire : de 30 € à 45 € brut
- animateur non diplômé : de 27 € à 42 € brut

autorise

Monsieur le Maire à recruter le personnel pédagogique pour le Séjour de vacances de Wingen-sur-Moder.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Tarifs Centre de Vacances Wingen-sur-Moder 2009.

Comme chaque été, la Ville de Bischheim organise son Centre de Vacances au Château du Hochberg à Wingen-sur-Moder.

Deux sessions sont prévues : l'une du 17 au 31 juillet 2009
l'autre du 03 au 24 août 2009

55 enfants âgés de 6 à 13 ans (date anniversaire) pourront être accueillis pour un séjour d'une à trois semaines.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- 230 € la semaine tout compris.
- 200 € la semaine tout compris pour les Bischheimois, la Ville prenant en charge la différence.

Le montant des bons de la CAF 2009 s'élève à 23 € ou 18 € par jour et par enfant en fonction du quotient familial.

Le Conseil Général participe à hauteur de 39 € pour un séjour supérieur ou égal à 14 jours consécutifs pour les quotients inférieurs à 500 €.

Un tarif dégressif sera appliqué à compter de la deuxième semaine pour les personnes ne bénéficiant pas des bons de la Caisse d'Allocations Familiales :

- 437 € les 2 semaines et 635 € les 3 semaines tout compris.
- 380 € les 2 semaines et 552 € les 3 semaines tout compris pour les Bischheimois, la Ville prenant en charge la différence.

Pour mémoire, les tarifs 2008 s'élevaient à :

- 225 € la semaine tout compris.
- 196 € la semaine tout compris pour les Bischheimois, la Ville prenant en charge la différence.

En 2008, 157 enfants ont été inscrits et un total de 2288 journées/enfants réalisées.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

Les tarifs proposés pour le fonctionnement du Centre de Vacances à Wingen-sur-Moder pour l'année 2009.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Cession des terrains d'emprise des bâtiments du Lycée Marc BLOCH de la Région Alsace.

Le Lycée Marc BLOCH a été implanté sur le ban communal de la commune à la condition que le terrain soit mis à disposition gracieuse du Conseil Régional.

Par délibération en date du 17 septembre 1998, le Conseil Municipal a décidé de céder à la Région Alsace les terrains supportant les bâtiments scolaires et une partie de la cour intérieure du lycée.

Au départ, les espaces extérieurs de l'établissement devaient rester ouverts, cependant l'expérience des premières années a montré que cette situation n'était pas adaptée et qu'il fallait se résoudre à protéger les équipements contre les intrusions et les actes de vandalisme. Ainsi, il a semblé opportun de ne procéder à la cession des terrains qu'après que la Région ait mis en place des clôtures délimitant ainsi l'ensemble des emprises concernées.

L'article L.214-7 du Code de l'Education dispose que « (...) *Les biens immobiliers des établissements visés à l'article L. 214-6 appartenant à un département, une commune ou un groupement de communes peuvent être transférés en pleine propriété à la région, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties. Lorsque la région effectue sur ces biens des travaux de construction, de reconstruction ou d'extension, ce transfert est de droit, à sa demande, et ne donne lieu au versement d'aucun droit, taxe, salaire ou honoraires.* »

Conformément aux accords conclus avec le Conseil Régional et à l'article L.214-7 du Code de l'Education, la transaction sera effectuée à titre gratuit.

Les parcelles devant être cédées sont les suivantes :

Commune de Bischheim - Section 34

n° 144/7	avec 0,43 are
n° 145/7	avec 5,66 ares
n° 146/7	avec 0,10 ares
n° 147/7	avec 10,89 ares
n° 148/7	avec 12,69 ares
n° 143/7	avec 135,99 ares
n° 157/7	avec 25,35 ares
n° 158/7	avec 11,90 ares
n° 159/7	avec 15,41 ares
n° 160/7	avec 0,07 are
n° 161/7	avec 0,02 are

Commune de Schiltigheim - Section 71

n° 236/1	avec 0,35 are
----------	---------------

Les Services Fiscaux ont estimé la valeur vénale de l'ensemble des parcelles à 13 500 Euros l'are compte tenu d'un abattement de 40 % pour encombrement.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable à la présente proposition.

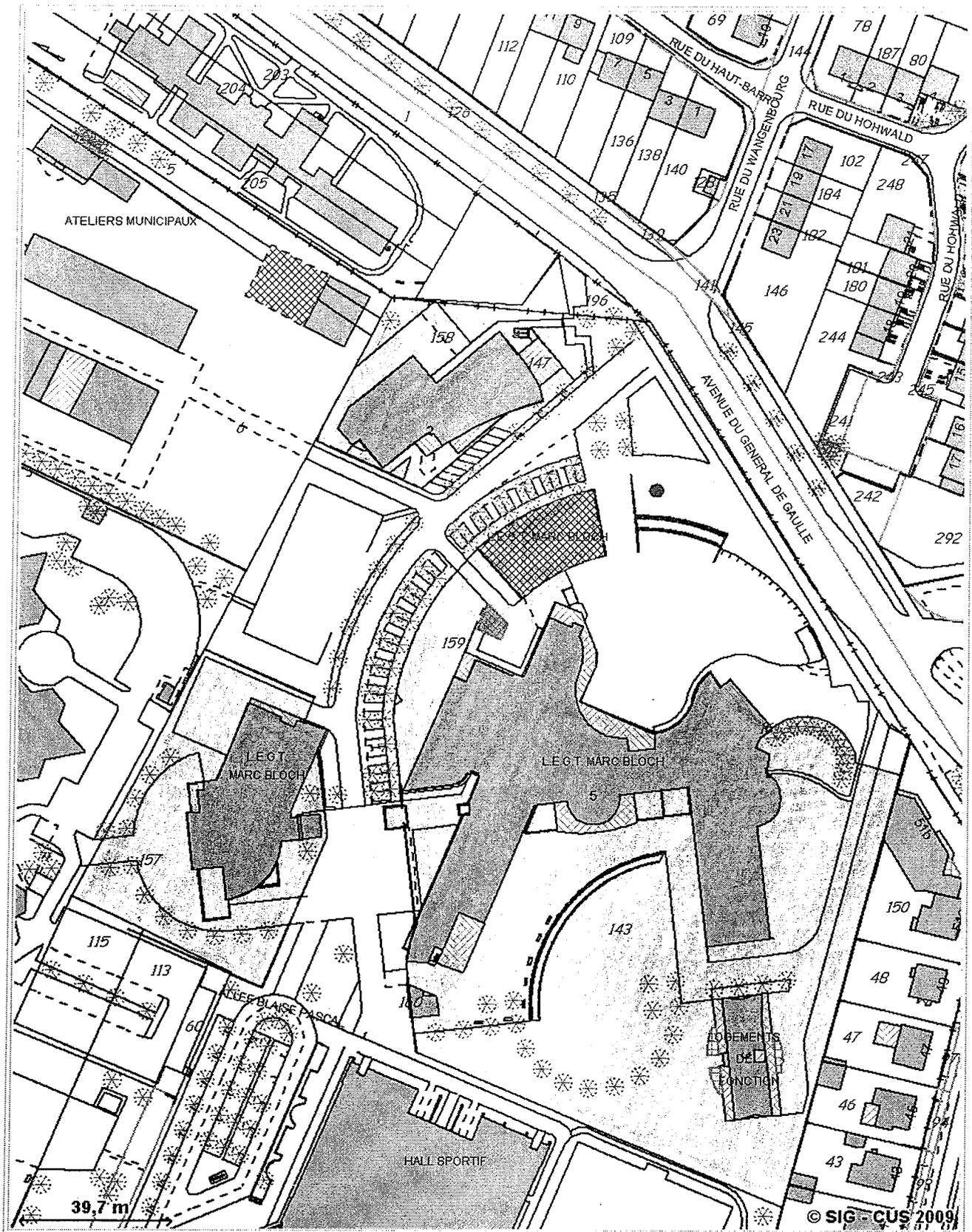
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

de céder gracieusement par voie d'acte administratif à la Région Alsace les terrains ci-dessus cités pour une surface totale de 218,86 ares.

autorise

Monsieur le Maire ou son Adjoint compétent à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.



Strasbourg
Communauté Urbaine

Cartes et plans
section 34 parcelles 144, 145, 146, 147,
148, 143, 157, 158, 159, 160 et 161

Echelle : 1/1500

Commune : Bischheim

Édité le 19/03/2009



RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Acquisition de parcelles appartenant à la Ville de Schiltigheim situées à proximité du Collège du Ried.

La Ville de Schiltigheim a proposé la cession des parcelles cadastrées section 32 n° 142 avec 34,42 ares et n° 87 avec 34,49 ares.

Ces parcelles sont classées en zone UK8 du Plan d'Occupation des Sols à savoir en zone réservée aux jardins familiaux. Elles seront cédées libres de tous locataires ou occupants.

Les Services Fiscaux ont estimé la valeur vénale de l'ensemble des parcelles à 124 000 Euros.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir prendre la délibération suivante :

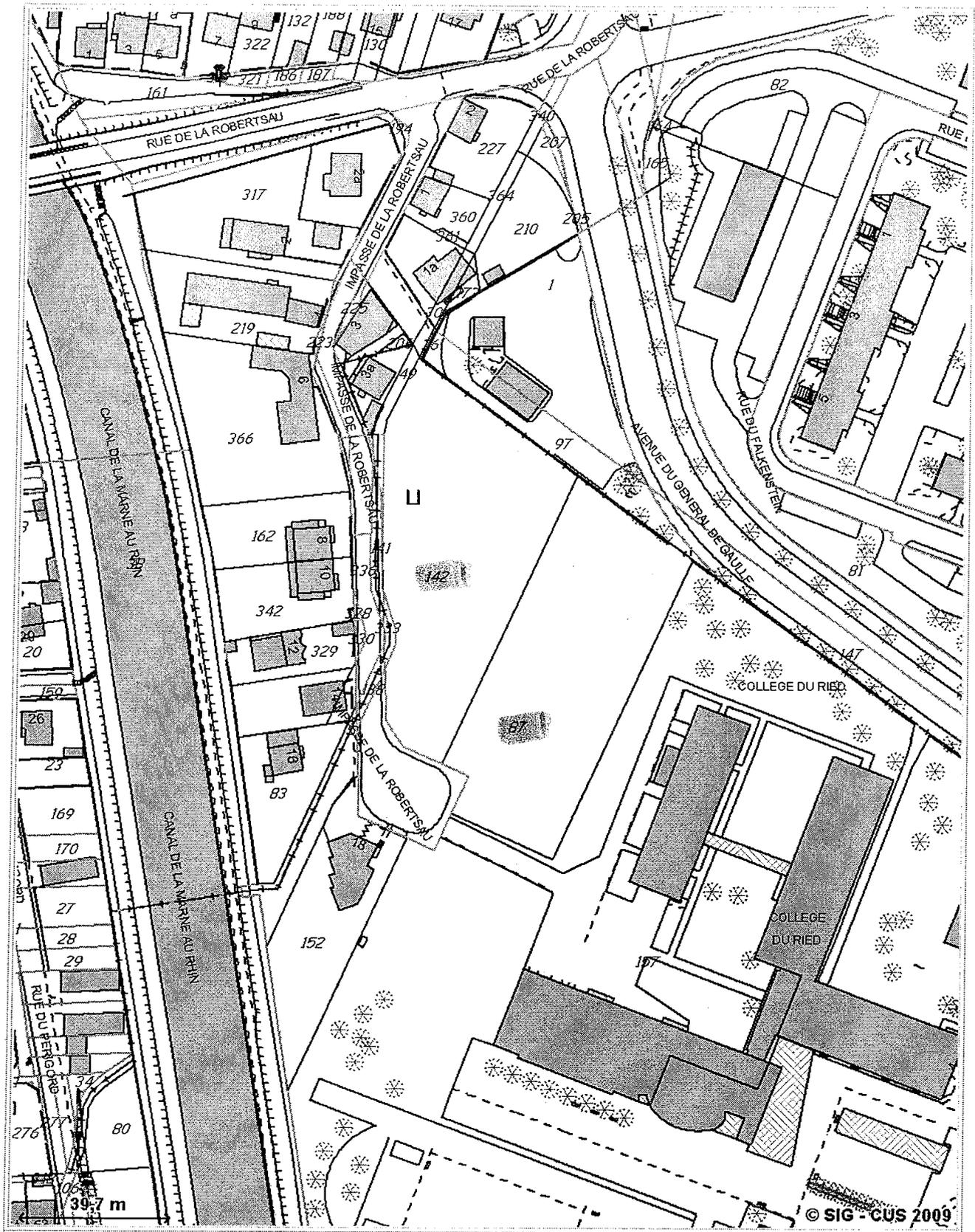
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

de procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées section 32 n° 142 et 87 pour un montant total de 124 000 Euros.

autorise

Monsieur le Maire ou son Adjoint compétent, à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.



Strasbourg
Communauté Urbaine

Cartes et plans
section 32 parcelles 142 & 87
Echelle : 1/ 1500
Commune : Bischheim
Edité le 19/03/2009



INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Bilan des transactions immobilières réalisées en 2008.

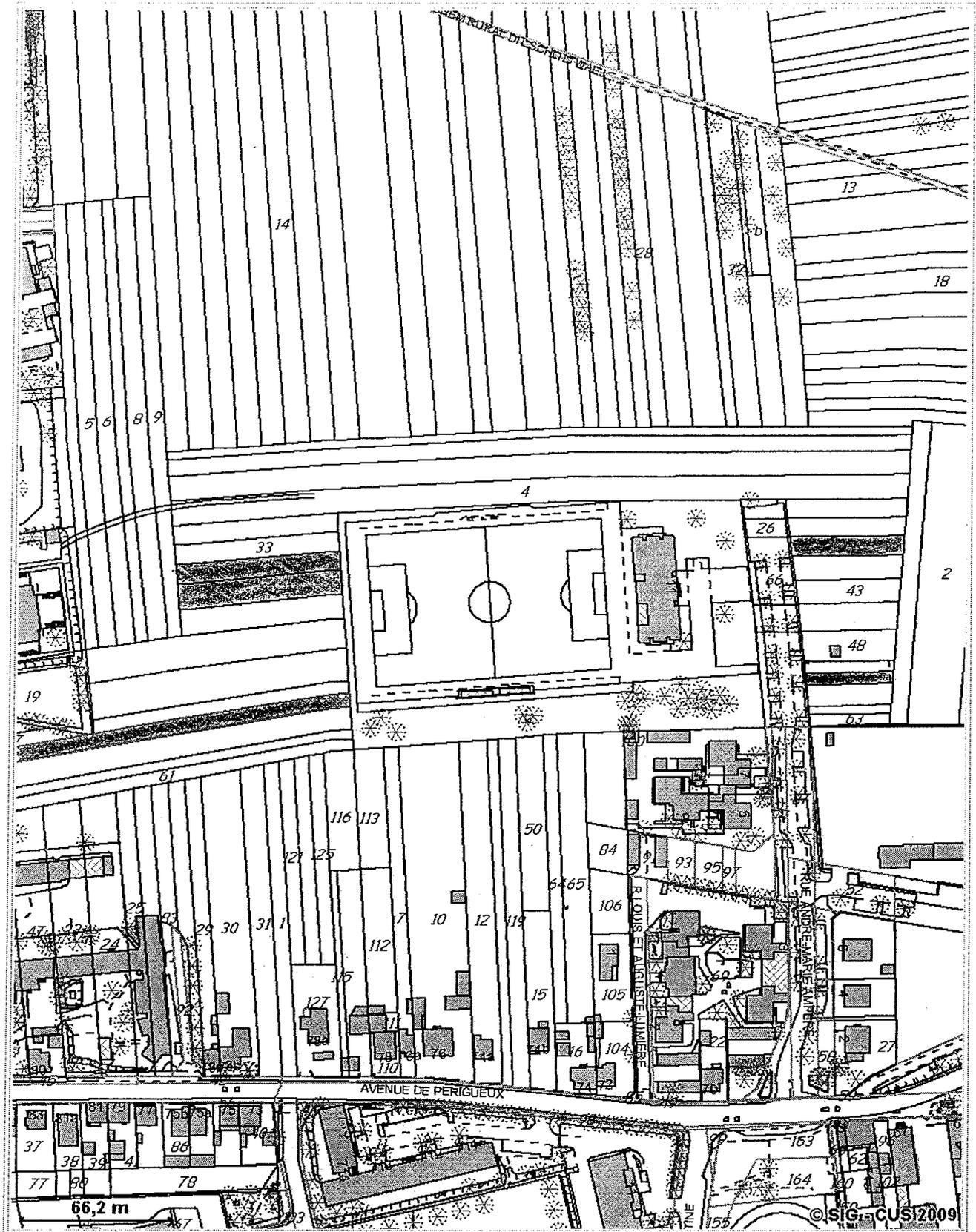
L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par les communes de plus de 2000 habitants et par leurs établissements publics donne lieu, chaque année, à une communication au conseil, qui sera annexée au Compte Administratif.

Au cours de l'année 2008, la Ville de Bischheim a réalisé les transactions immobilières suivantes :

- Acquisition des terrains cadastrés section 18 parcelles 52 et 54 (« délaissés » de la zone sportive ouest) avec 16,65 ares pour un montant de 42 210 Euros. L'acte de vente a été signé le 14 février 2008.
- Acquisition du terrain cadastré section 18 parcelle 38 (« délaissé » de la zone sportive ouest) avec 8,38 ares pour un montant de 18 484 Euros. L'acte de vente a été signé le 6 mars 2008.
- Acquisition des terrains cadastrés section 18 parcelles 35 et 37 (« délaissés » de la zone sportive ouest) avec 10,73 ares pour un montant de 22 561 Euros. L'acte de vente a été signé le 13 mars 2008.
- Acquisition du terrain cadastré section 9 parcelles 447 et 448 situé à l'angle de la route de Bischwiller et de la rue du Fossé Neuf avec 12,70 ares pour un montant de 618 000 Euros. L'acte de vente est daté du 12 mars 2008.
- Acquisition de l'immeuble sis 24 rue du Général Leclerc cadastré section 6 parcelle 208/79 avec 0,99 are pour un montant de 235 000 Euros. L'acte de vente a été signé le 10 décembre 2008.
- Acquisition des terrains cadastrés section 23 parcelles 439/18, 441/19, 443/20, 445/21, 447/22, 449/23, 451/24, 453/25, 455/26, 457/27, 459/28, 461/29, 463/30, 467/32 et 434/8 avec 65,71 ares pour un montant de 98 565 Euros. L'acte de vente a été signé le 19 décembre 2008.
- Cession à la Communauté Urbaine de Strasbourg de parcelles destinées à l'extension de la zone d'activité de Bischheim-Hoenheim cadastrées section 29 n° 298 et section 42 n° 49, 65, 67, 69 et 71 avec un total de 62,85 ares pour un montant total de 113 130 Euros. L'acte de vente est daté du 21 février 2008.
- Cession à la SCI Cyrka d'une parcelle cadastrée section 1 n° 338 avec 0,47 are pour un montant symbolique d'un euro. L'acte de vente est daté du 9 décembre 2008.

Le Conseil Municipal donne acte

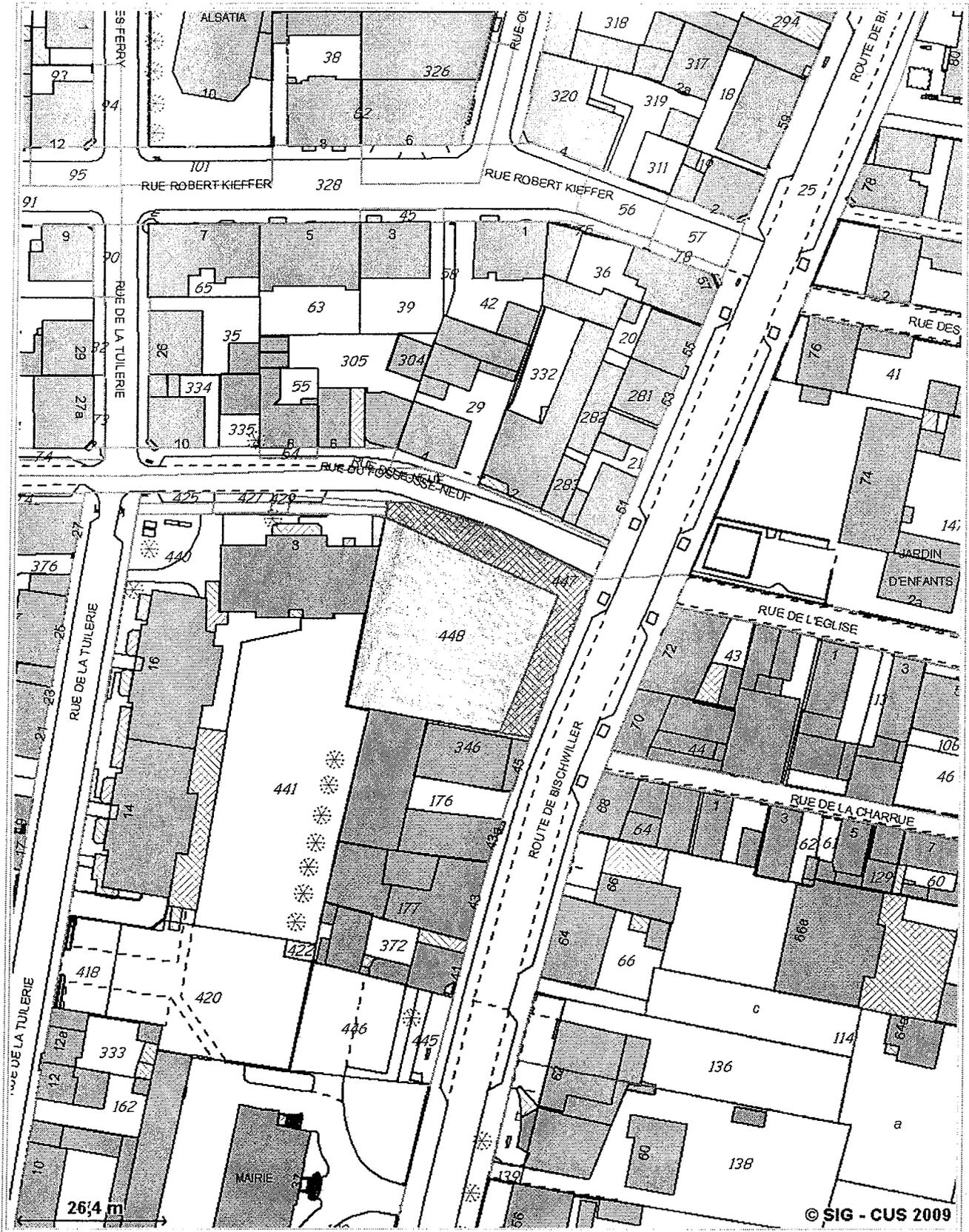
à Monsieur le Maire de sa communication du bilan des transactions immobilières réalisées au cours de l'année 2008 sur le ban communal, ledit bilan étant annexé au Compte Administratif 2008 de la Ville.



Strasbourg
Communauté Urbaine

Cartes et plans
Section 18 parcelles 35, 37, 38, 52 et 54
Echelle : 1/2500
Commune : Bischheim
Édité le 19/03/2009

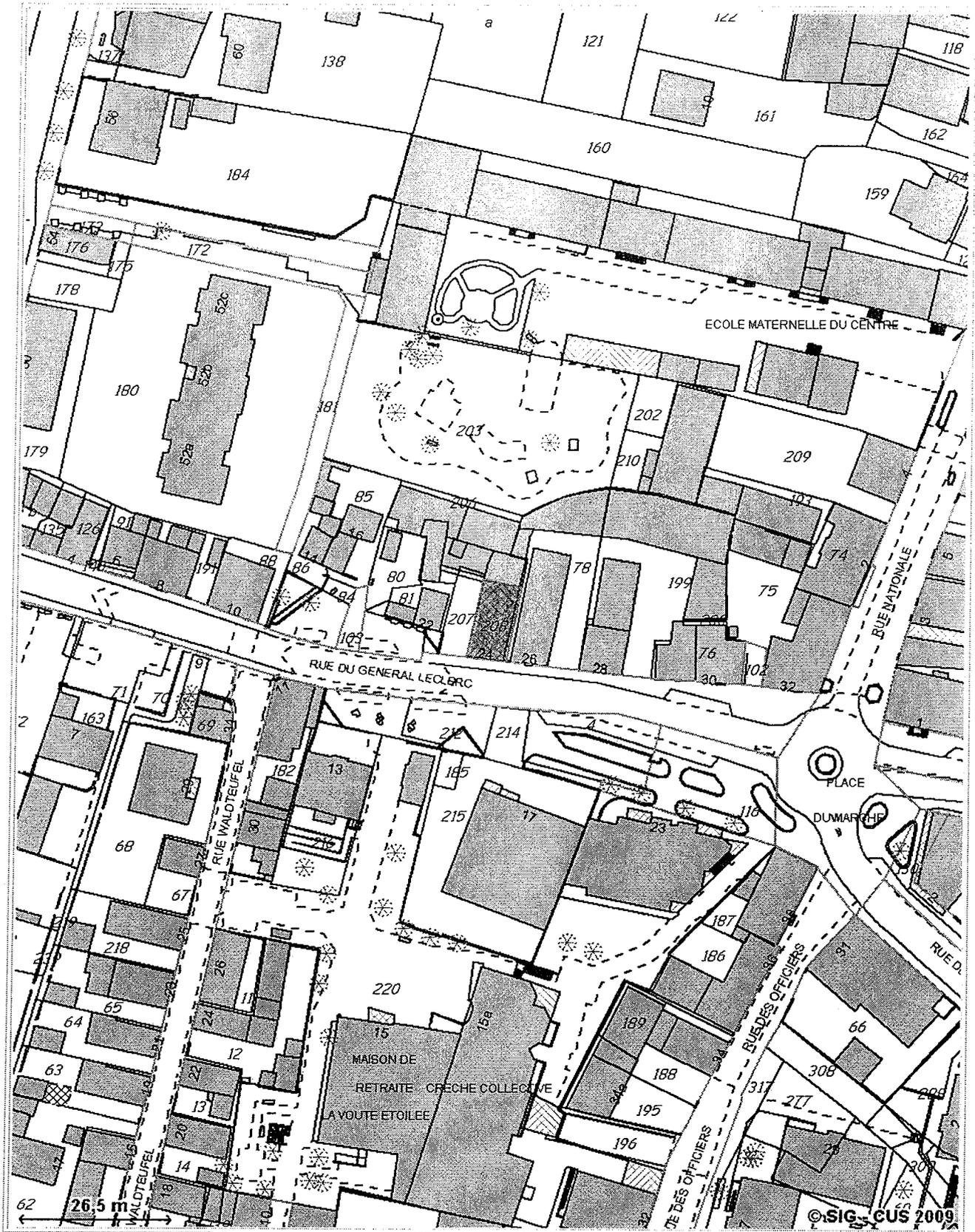




Strasbourg
Communauté Urbaine

Cartes et plans
section 9 parcelles 447 & 448
Echelle : 1/ 1000
Commune : Bischheim
Edité le 19/03/2009

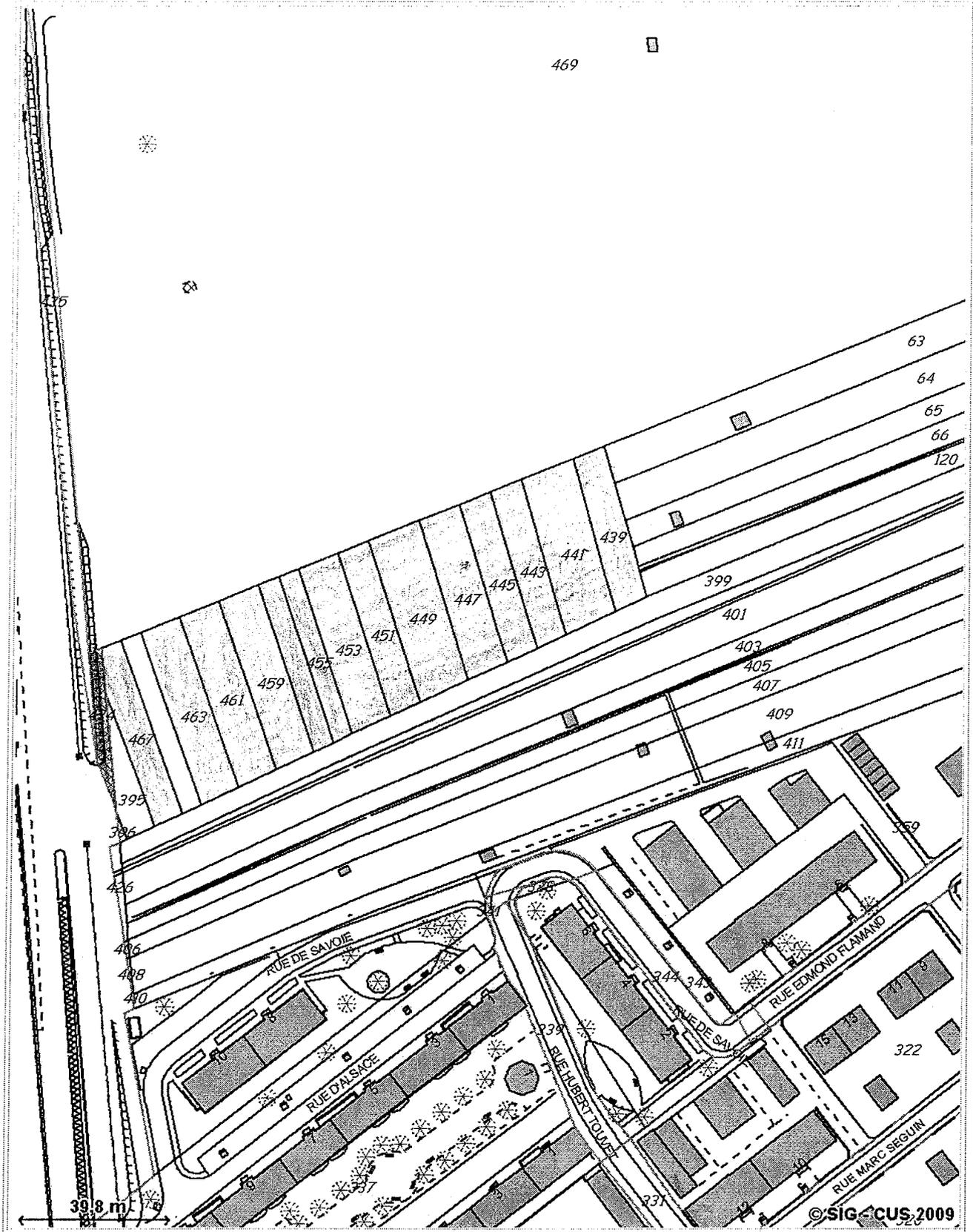




Strasbourg
Communauté Urbaine

Cartes et plans
Section 6 parcelle 208
Echelle : 1/1000
Commune : Bischheim
Edité le 19/03/2009





Cartes et plans

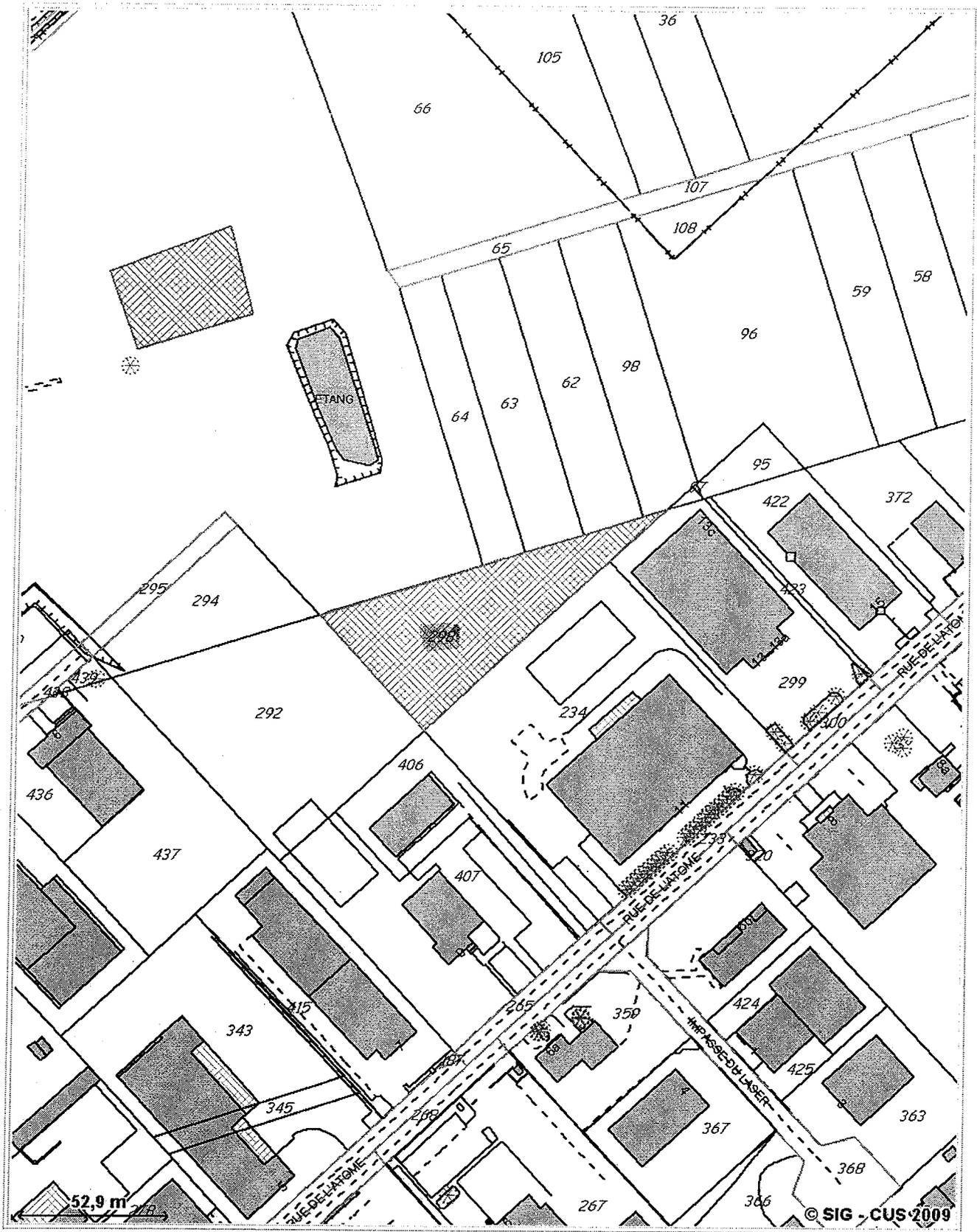
Section 23 parcelles 439, 441, 443, 445,
447, 449, 451, 453, 455, 457, 459, 461,
463, 467 et 434

Echelle : 1/ 1500

Commune : Bischheim

Edité le 19/03/2009

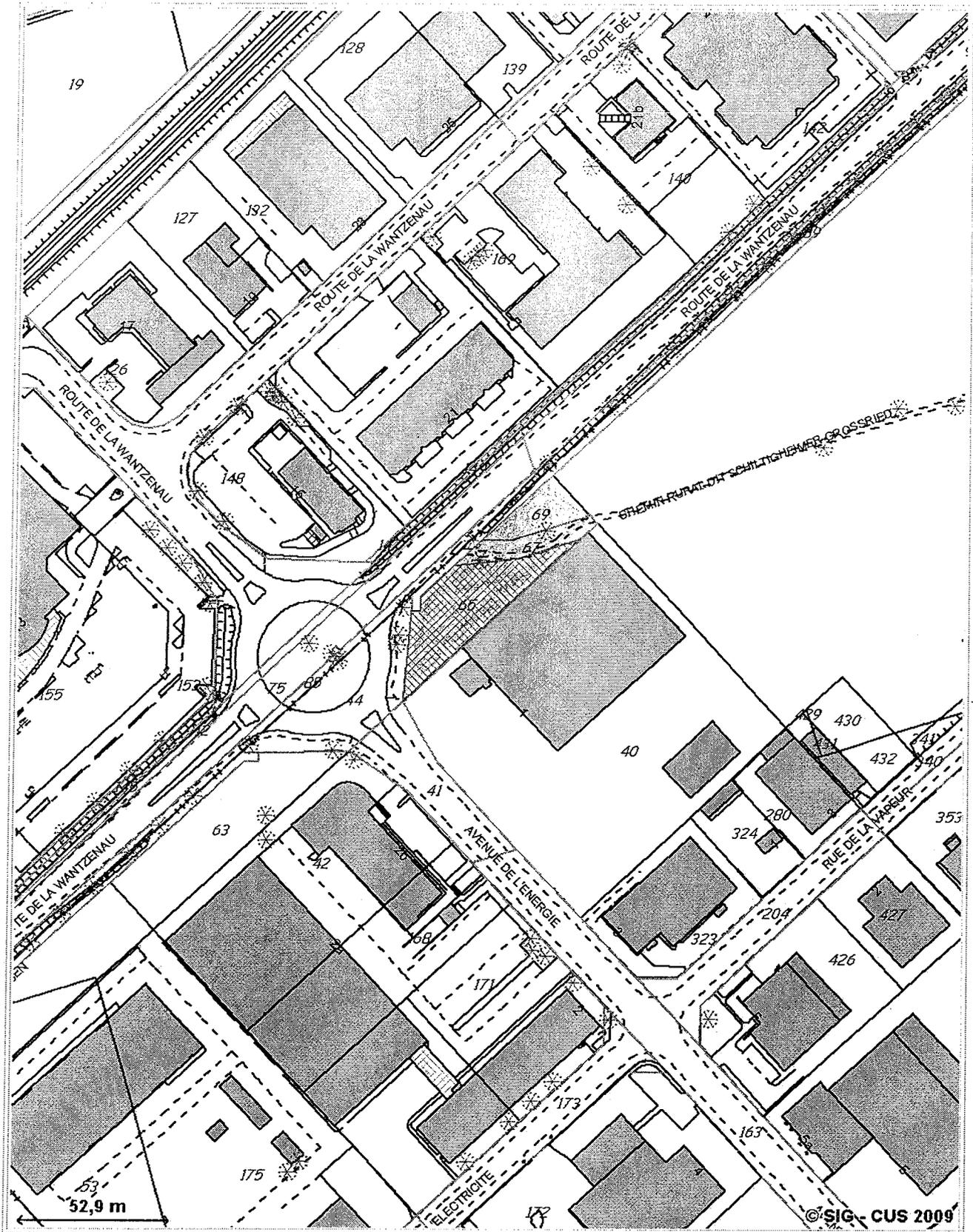




Strasbourg
Communauté Urbaine

Cartes et plans
Section 29 parcelle 298
Echelle : 1/2000
Commune : Bischheim
Edité le 19/03/2009

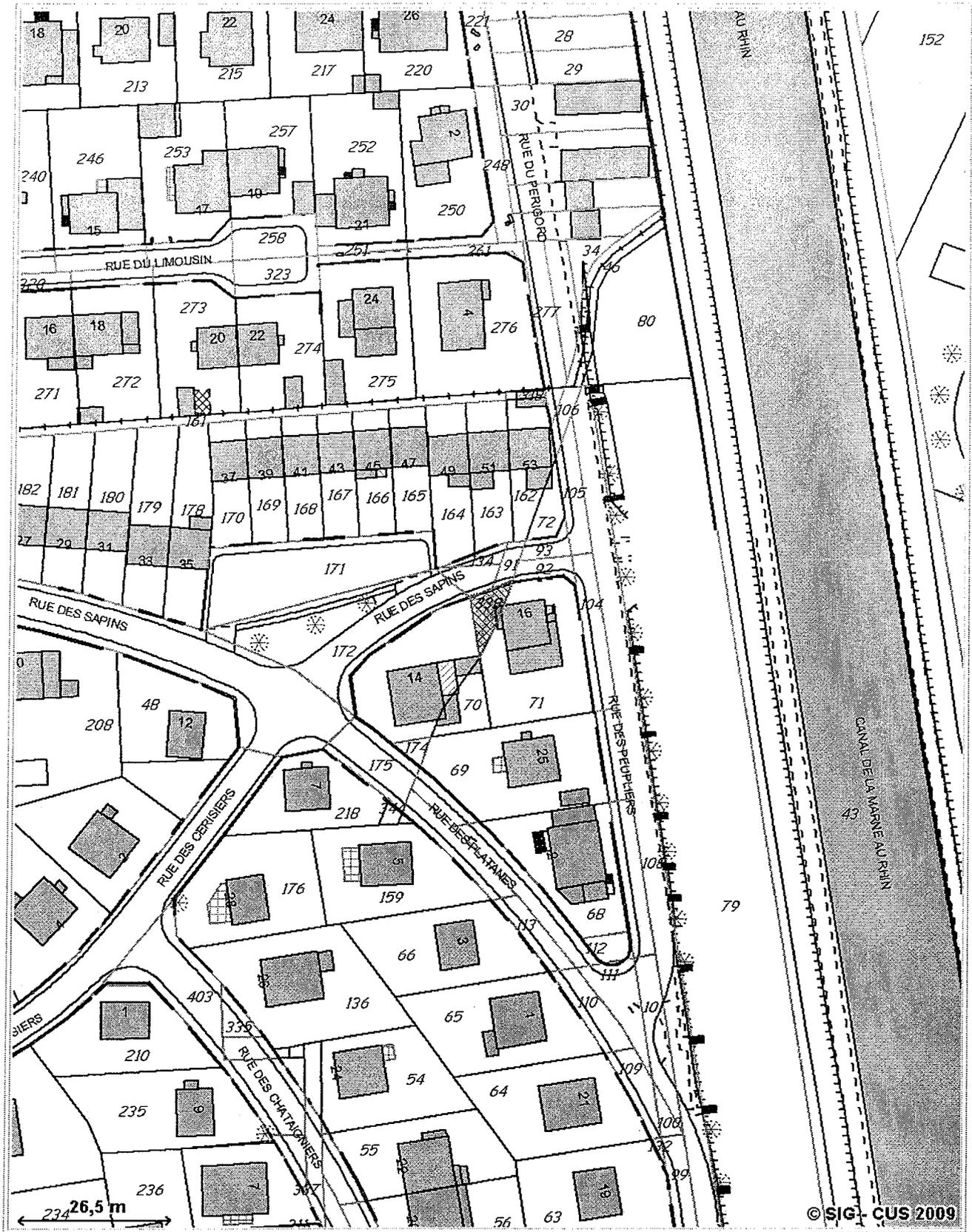




Strasbourg
Communauté Urbaine

Cartes et plans
Section 42 parcelle 65, 67 67 & 71
Echelle : 1/ 2000
Commune : Bischheim
Edité le 19/03/2009





Strasbourg
Communauté Urbaine

Cartes et plans
Section 1 parcelle 338
Echelle : 1/1000
Commune : Bischheim
Edité le 19/03/2009



RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Désignation d'un estimateur chargé d'évaluer les dommages causés par le gibier.

Le 15 septembre 2005, le Conseil Municipal mettait en place la consultation des propriétés foncières et la commission consultative, dans le cadre de la location de la chasse.

Lors de la séance du 24 novembre 2005, le Conseil Municipal autorisait l'adjudication de la chasse intercommunale.

Le 30 janvier 2006, l'adjudication de la chasse intercommunale Bischheim - Hoenheim - Schiltigheim, pour la période du 2 février 2006 au 1^{er} février 2015, était attribuée à Monsieur Bernard MOSSER.

Le Conseil Municipal délibérait en ce sens le 23 février 2006, et attribuait le lot de chasse à Monsieur MOSSER.

Par courrier du 5 février 2009, Monsieur Bernard LUDMANN, exploitant, a informé la Ville de Schiltigheim de dégâts de gibier rouge (lièvres sauvages).

Or, selon l'article 20 du cahier des charges de la chasse « le règlement des dommages causés par le gibier, autre que le sanglier, affectant l'ensemble de cultures, est assuré par le titulaire du droit de chasse conformément aux dispositions des articles L 429-23 à 26 et R 429-8 à R 429-14 du Code de l'Environnement.

Les indemnités sont évaluées sur la base du prix des produits agricoles tels qu'ils sont retenus à l'époque de l'estimation par une commission de conciliation créée à cet effet ».

L'article R.429-8 stipule notamment : « un estimateur, chargé d'évaluer les dommages causés par le gibier, est désigné dans chaque commune pour la durée de la location de la chasse. En cas d'accord entre le Conseil Municipal et les locataires de la chasse communale, l'estimateur est nommé par le Maire ».

En accord avec M. MOSSER, il est proposé de nommer Monsieur Pierre ACKER, domicilié 55 rue Principale à Bilwisheim (67170), en qualité d'estimateur, pour la durée de la location de la chasse.

Les conseils municipaux de Schiltigheim et de Hoenheim délibèrent également sur ce point.

Le Comité Directeur a émis un avis favorable au présent point.

Je vous prie de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

la nomination, jusqu'au 1^{er} février 2015, de Monsieur Pierre ACKER en qualité d'estimateur chargé d'évaluer les dégâts causés par le gibier.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2012 : 1^{ère} validation d'actions 2009.

Par délibération en date du 20 mars 2007, le Conseil Municipal a approuvé le projet de Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2012 de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) est défini comme « le cadre par lequel les collectivités locales et leurs partenaires s'engagent à mettre en oeuvre de façon concertée, des politiques territorialisées de développement solidaire et de renouvellement urbain visant à lutter contre des processus de dévalorisation de certains territoires de nos villes ».

A ce jour, au titre de l'année 2009, les projets suivants ont été instruits au niveau municipal et sont susceptibles de bénéficier d'une participation de la ville :

- « <i>Jouer pour apprendre</i> » (Association livres) :	2 350,00 €
- « <i>Actions sociales et multigénérationnelles</i> » (Aderscis) :	1 250,00 €
- « <i>Fête de l'emploi</i> » (AFIJ) :	1 000,00 €
- « <i>Action d'intégration sociale, culturelle et professionnelle à dominante linguistique</i> » (CSF Victor Hugo) :	7 500,00 €
- « <i>La participation citoyenne au cœur du projet Conseil de Quartier</i> » (CSF Victor Hugo) :	3 725,00 €

L'attention des porteurs de projets sera attirée sur le fait que la participation prévue de la ville ne vaut pas validation du projet par les autres financeurs sollicités dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Dans l'hypothèse d'un rejet du projet par l'instance décisionnelle du CUCS, la ville, en concertation avec le porteur de projet, réévaluera la faisabilité du projet et l'opportunité de sa subvention.

Le détail de ces projets, pour un montant total de participation communale de 15 825 € figure en annexe de la présente délibération. Bien entendu, chaque action fera l'objet d'un compte-rendu d'exécution.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

l'inscription des opérations désignées ci-dessus dans la programmation 2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2012.

autorise

Monsieur le Maire à verser aux associations les subventions demandées, dans les conditions décrites ci-dessus.

VILLE DE BISCHHEIM
 CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2009
 CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009

N°	ACTION	MAITRISE D'OUVRAGE	PUBLIC CONCERNE	OBJECTIFS	FINANCEMENTS SOLLICITES	SUBVENTIONS PROPOSEES
117 R	Jouer pour apprendre	ASSOCIATION LIVRES	Enfants de 5 à 12 ans plus de 200 enfants participants	- Promotion de la valeur éducative des jeux auprès des enfants et des parents - aide à la parentalité: les rencontres autour du jeu mettent en valeur le rôle prépondérant des parents dans leur rôle auprès des enfants - apprentissage du respect des règles, respect des autres et du comment on communique.	ACSE DT: 4 800 € CG 67 : 1 500 € Bischheim 2 350 € Schiltigheim : 2 350 € Valorisation coût du poste animateur: 25 100 € TOTAL 36 100 €	2 350 €
97 R	Actions sociales et culturelles multi générationnelles	ADERSCIS	Jeunes et adolescents femmes et enfants nombre variable de participants suivant le type d'animation, entre 8 et 50 participants	<i>o Cours d'alphabétisation pour femmes illétrées (turc)</i> <i>o mini gazette français-turc</i> <i>o actions sociales et interculturelles intergénérationnelles</i> <i>o organisation de concours de culture générale, soirées slam et poésies, réunions et sorties découvertes</i>	Etat CUCS 730 € CG 67 500 € Bischheim 1 250 € Schiltigheim 1 250 € recettes propres 730 € TOTAL 4 570 € valor. Bénévolat 15 800 €	1 250 €

VILLE DE BISCHHEIM
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2009
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009

N°	ACTION	MAITRISE D'OUVRAGE	PUBLIC CONCERNE	OBJECTIFS	FINANCEMENTS SOLLICITES	SUBVENTIONS PROPOSEES
108 R	Conseil de quartier	CSF Victor Hugo	Tout Public	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Entretenir et développer la participation citoyenne</i> - <i>oeuvrer à l'amélioration du cadre de vie</i> - <i>développer l'esprit de solidarité</i> 	Produits propres 1 100 € Etat- CUCS 3 000 € Bischheim 3 725 € Schiltigheim 3 725 € ressources indir 200 € TOTAL 11 470 € valor. Bénévolat 3 000 €	3 725 €
112 R	Action d'intégration sociale, culturelle et professionnelle à dominante linguistique	CSF Victor Hugo	128 adultes engagés dans une démarche pré-professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - <i>-Autonomie dans la communication(comprendre et se faire comprendre</i> - <i>permettre d'acquérir les outils fondamentaux pour comprendre l'environnement social, culturel et économique</i> - <i>favoriser les trajectoires d'insertion professionnelle et sociale</i> 	Produits propres 900 € Etat CUCS 11 500 € CG 67 2 000 € Bischheim 7 500 € Schiltigheim 7 500 € Fd social europ. 15 000 € Ressources ind. 3 773,50 € TOTAL 48 173,50 €	7 500 €

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Programme de Requalification Urbaine du quartier des Ecrivains (RUE), en partenariat avec la Ville de Schiltigheim et OPUS 67 :
Organisation d'actions de concertation pour l'élaboration d'un diagnostic partagé.**

Le quartier des Ecrivains, créé dans les années 60, a fait l'objet d'une rénovation d'ensemble au cours de la décennie 80.

Depuis, certaines opérations ponctuelles ont permis de doter le quartier de nouveaux équipements et d'en rénover d'anciens (création de l'Espace Jeune Intercommunal, rénovation du Collège Lamartine, création d'une agence du bailleur social, rénovation de la Maison de l'Insertion, etc...).

Cependant, depuis plus de 20 ans, le quartier des Ecrivains n'a plus fait l'objet d'une requalification d'ensemble :

- malgré quelques aménagements d'aire de jeux, l'état général des espaces extérieurs et publics se trouve fortement dégradé, laissant une impression négative et un sentiment d'abandon ;
- la réhabilitation progressive de certains immeubles de logements par le bailleur, si elle a permis d'améliorer le quotidien des locataires concernés, doit maintenant s'intégrer dans une démarche d'ensemble sur le quartier ;
- le niveau d'équipement du quartier (commerces, services de proximité...) est trop faible, même si la présence de quelques structures, socio-éducatives notamment, évite que ne s'accroisse ce retard.

Pour faire face à ces difficultés, les villes de Bischheim et Schiltigheim, en partenariat avec OPUS 67, ont décidé de lancer une réflexion d'ensemble, à l'échelle du quartier dans le but d'élaborer un programme de requalification urbaine des Ecrivains, afin :

- d'avoir une vision prospective du quartier sur les prochaines décennies ;
- d'intervenir fortement sur le quartier, en mobilisant l'ensemble des ressources disponibles ;
- de coordonner entre elles, et de phaser dans le temps, les différentes interventions.

L'objectif est d'élaborer un schéma directeur fixant les principes urbains et fonctionnels et les axes de développement du quartier.

La première étape de cette démarche est la réalisation d'un diagnostic partagé à l'échelle du quartier.

Dans ce cadre, les villes de Bischheim et Schiltigheim et OPUS 67 partagent la conviction d'une nécessaire implication des habitants et des forces vives du quartier, dès l'origine du projet. Des actions de concertation vont ainsi être mises en place pour l'élaboration de ce diagnostic partagé.

Ces actions sont de deux types :

- l'organisation, avec la CUS et OPUS 67, d'ateliers urbains permettant, dans une démarche participative, d'aborder les principales problématiques et envisager ensemble des pistes pour y remédier ;
- des actions de mobilisation des habitants, menées par les différents partenaires du quartier.

En effet, les villes de Bischheim et Schiltigheim n'ont pas souhaité organiser, seules, des actions de concertation, mais ont voulu travailler avec les différents acteurs et associations du quartier pour monter avec eux un programme d'actions dont la conception elle-même aura ainsi été participative.

En conséquence, un appel à projet a-t-il été lancé pour que les partenaires proposent eux-mêmes, en complément des actions menées par les collectivités, des actions à destinations des habitants du quartier. L'objectif est que les partenaires du quartier mènent avec les habitants un travail sur plusieurs mois afin de contribuer ensemble à l'élaboration du diagnostic de quartier (point forts, points à améliorer, enjeux stratégiques...).

Une présentation synthétique de l'ensemble des actions de concertation, portées par les villes et les différents partenaires du quartier se trouve en annexe de la présente délibération.

Ces actions feront l'objet d'une demande de subventions dans le cadre du CUCS auprès des différents signataires, parties prenantes de la démarche. En accord avec la Ville de Schiltigheim, et pour améliorer la visibilité de ces actions et simplifier leur gestion, un seul dossier de demande de subvention sera déposé par la Ville de Schiltigheim qui centralisera les participations des différents partenaires et reversera une subvention unique à chacun des porteurs de projets.

Ainsi, à ce jour, les projets suivants ont été instruits et sont susceptibles de bénéficier d'une participation de la ville :

Projets et porteurs de projet	Subventions à verser
ZEP, « <i>Je rêve mon quartier</i> »	950 €
Collèges Lamartine et Leclerc, « <i>Champs contre champs</i> »	1 350 €
Jeep, « <i>Parle- moi des Ecrivains</i> »	2 695 €
Jeep, « <i>Poubelles poétiques</i> »	1 152 €
CSF Victor Hugo, « <i>Journal des Ecrivains</i> »	5 400 €
Association Livres, « <i>Rêver la ville, rêver le quartier</i> »	1 700 €
Espace jeunes intercommunal, « <i>Reportage vidéo sur la mémoire</i> »	5 000 €
MJC/ Espace Jeunes, « <i>Etre urbain, être citoyen</i> »	5 000 €
CUS/ OPUS/ Communes, « <i>Ateliers urbains, ateliers habitat</i> »	5 500 €
Communes/ partenaires « <i>Organisation du Forum</i> »	6 253 €
Total	35 000 €

Déduction faite des aides à percevoir auprès des signataires du CUCS, la participation finale de la Ville de Bischheim à l'ensemble de ce dispositif de mobilisation des habitants sera de l'ordre de **9 000 €**.

Dans l'hypothèse d'un rejet par l'instance décisionnelle du CUCS de l'un ou l'autre de ces projets, la ville, en concertation avec le porteur de projet et la Ville de Bischheim, réévaluera la faisabilité du projet et l'opportunité de sa subvention.

L'ensemble des travaux de ces différents ateliers sera présenté, en juin, lors d'un événement festif - le *1^{er} Forum des Ecrivains*- qui permettra :

- la restitution sous différentes formes (expositions, tables rondes, projection...) des réflexions des différents groupes de travail ;
- des échanges avec l'ensemble des participants à ce temps festif.

Les conclusions de ce *Forum des Ecrivains* seront ensuite intégrées dans les réflexions techniques menées par le service Programmation et conception urbaine de la CUS qui assure une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du schéma directeur d'aménagement du quartier.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

l'inscription des opérations désignées ci-dessus dans la programmation 2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2012.

autorise

Monsieur le Maire à verser à la Ville de Schiltigheim, porteur administratif du projet, une participation aux frais engagés de **9 000 €**.

VILLE DE BISCHHEIM
 CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2008
PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DES ECRIVAINS(RUE)
 CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009

N°	ACTION	MAITRISE D'OUVRAGE	REALISATION	OBJECTIFS	DESCRIPTIF	COÛT
1	Etre urbain, être citoyen	Maison du jeune citoyen/ Espace jeunes	a) théâtre en appartement b) tournage d'un film vidéo	-Interroger les jeunes sur leur « ville idéale » en prenant en considération le « vivre ensemble », le rapprochement générationnel, la citoyenneté, le fait d'être acteur de la cité...	<ul style="list-style-type: none"> - atelier théâtre pour jeunes - séances de théâtre d'appartement - création d'un groupe de vidéaste - écriture de textes - lecture publique - jeunes de 15 à 25 ans 	10 000 €
2	Je rêve mon quartier	ZEP	Exposition de l'ensemble des projets réalisés par les établissements scolaires	- repérer les lieux symboliques de l'enfant dans le quartier(maison, école, centre social...) se repérer dans l'espace de la classe, de l'école, du quartier	<ul style="list-style-type: none"> - repérage dans le quartier - réalisation de croquis du quartier - réalisation de maquettes grand format - enfants CM2 et maternelle 	950 €
3	Champs contre champs	Collèges Lamartine et Leclerc	Réalisation d'un guide du quartier dont les rubriques seront des incitations à questionner les élèves, des grilles de lecture pour les faire réfléchir, produire, pratiquer, créer des situations	-sensibiliser les élèves à l'architecture -faire observer et acquérir les moyens de comprendre l'environnement - travailler la notion d'espace, de lieu, de « milieu »; les mettre en relation....	<ul style="list-style-type: none"> - intervention d'un urbaniste - sortie à Fribourg pour visiter des sites urbains remarquables - production des élèves en vue d'une exposition des travaux - publication du guide du quartier - classes de 3ème 	1 350 €

VILLE DE BISCHHEIM
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2008
PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DES ECRIVAINS(RUE)
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009

N°	ACTION	MAITRISE D'OUVRAGE	REALISATION	OBJECTIFS	DESCRIPTIF	COÛT
4	Parle- moi des Ecrivains	Jeep	Réalisation d'un reportage vidéo (enquête, montage, montage, son..)	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux jeunes de s'engager dans le projet du quartier - améliorer les relations inter générationnelles - valoriser l'action des jeunes - s'informer sur l'histoire du quartier - initier les jeunes aux techniques vidéo et à l'image 	<ul style="list-style-type: none"> - temps de sensibilisation à l'image avec la Maison de l'Image et l'association <u>Bled@rt</u> - tournage d'un film vidéo - repérage des personnes ressource du quartier, mise en place du contenu du reportage avec un professionnel, montage du film <p style="text-align: right;">Jeunes 15-17 ans</p>	2 695 €
5	Poubelles poétiques	Jeep	- remise en état et en peinture des poubelles publiques du quartier	<ul style="list-style-type: none"> - Initier , sensibiliser les jeunes à leur environnement - réhabiliter les poubelles fixes du quartier 	<ul style="list-style-type: none"> -démontage et remontage des poubelles - nettoyage et décapage - remise en peinture, « relocking » <p style="text-align: right;">Jeunes 10- 13 ans</p>	1 152 €

VILLE DE BISCHEIM
 CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2008
PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DES ECRIVAINS(RUE)
 CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009

N°	ACTION	MAITRISE D'OUVRAGE	REALISATION	OBJECTIFS	DESCRIPTIF	COÛT
6	Etre parents d'enfants de 0 à 6 ans , quelles facilités et quelles difficultés	CAF	- ateliers d'expression et de diagnostic partagé autour du thème de la place des parents et des enfants dans le quartier, l'immeuble...	<ul style="list-style-type: none"> - Amener les parents à parler de leur cadre de vie: logement, accessibilité, abords, circulation, trajets école-maison, espaces de jeux, loisirs - amener les parents à s'exprimer sur l'articulation entre leur vie familiale et professionnelle ou sociale: accès à l'emploi et formation, mode de garde des petits enfants, garde en dehors du temps scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> - proposition de plusieurs temps d'échange entre parents pour apporter un regard particulier sur le diagnostic partagé <p style="text-align: center;">Adultes, parents de jeunes enfants</p>	/
7	Journal des Ecrivains	CSF Victor Hugo	Journal d'information réalisé par des habitants avec l'appui de professionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les habitants sur la vie de leur quartier, ce qui s'y passe - être un relais d'information sur le développement du projet urbain, les tenir informer des différentes propositions d'ateliers... 	<ul style="list-style-type: none"> - réunir un comité de rédaction composé d'habitants, de membres du CSF <p style="text-align: center;">Tout public</p>	5 400 €

VILLE DE BISCHHEIM
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2008
PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DES ECRIVAINS(RUE)
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009

N°	ACTION	MAITRISE D'OUVRAGE	REALISATION	OBJECTIFS	DESCRIPTIF	COÛT
8	Rêver la ville, rêver le quartier	Association Livres	Réalisation d'une maquette en légo réalisation d'un dossier (photos, textes, maquettes)	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Faire découvrir et mettre pratique la définition de l'architecture qui est l'art de concevoir et de réaliser des structures bâties en cherchant à concilier l'utile, la beauté et la solidité des formes...</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser du matériel à exposer - réaliser une maquette géante <p style="text-align: center;">enfants de 8 à 13 ans</p>	1 700 €
9	Ateliers urbains, ateliers logements	Communes/ OPUS 67	Réalisation de plans de maquettes, d'esquisses...	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Permettre aux habitants d'appréhender leur environnement de leur appartement au bas de l'immeuble, de la rue au quartier, du quartier à la ville</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - à partir de plans, maquettes, d'esquisses permettre l'expression des habitants sur leur quotidien dans le quartier: habitat, déplacements urbains, commerces et services, environnement.. 	5 500 €
10	Organisation du Forum des Ecrivains	Communes/ OPUS 67	Montage, organisation générale, « mise en scène » des réalisations des ateliers	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Animation globale du projet</i> <i>Organisation d'une journée Forum qui permette le retour de tous les travaux réalisés dans les différents ateliers, l'échange les éléments de diagnostic recueillis auprès des habitants-</i> 	<p>Organisation de la journée Forum: exposition des travaux, présentation sur scène, diaporama, tables rondes</p> <p style="text-align: center;">Tout public</p>	6 253 €
TOTAL						35 000 €